



Chef-lieu d'arrondissement

## Procès verbal de la réunion d'information préalable au dépôt d'une demande de permis unique pour la construction et l'exploitation d'un parc de 6 éoliennes

Demandeur : WINDVISION

Localisation du projet : Nivelles (chemin du trou du bois et chemin du Foriest)  
et Genappe.

Hôtel Nivelles Sud, lundi 20 juin 2016, 19h

---

### Présents :

- Mmes HATHLOUL Alia, PAGNANINI Bérengère, M. BELLY Stéphane, représentants de Windvision
- Mme DUBOIS Catherine, CSD Ingénieurs, auteur d'étude d'incidences sur l'environnement
- M. BREDAEL Jacques, modérateur
- M. Pascal RIGOT, échevin de l'environnement, Ville de Nivelles
- Mme Mailis NEUWELS, conseillère en environnement, Ville de Nivelles
- M. Benoît PIQUE, conseiller en énergie, Ville de Nivelles
- Riverains et citoyens intéressés au projet (voir liste annexée). Il est à noter que certaines personnes ont décliné l'invitation à s'inscrire sur la liste des présences.

---

Ouverture de la réunion à 19h10.

Mot d'introduction par M. RIGOT Pascal : 2 réunions d'informations sont programmées - une à Nivelles et une à Genappe – car le projet est implanté sur ces 2 communes.

Introduction par Windvision – cadre : Le Code de l'environnement précise qu'il faut organiser 1 réunion préalable pour ce genre de projet.

Windvision a décidé d'organiser 2 réunions d'information préalable – une dans chaque commune directement concernée. Windvision a donc du décider que la réunion à Genappe (21 juin 2016) serait la réunion officielle et que la réunion à Nivelles (20 juin 2016) serait une réunion dite non officielle. Les 2 présentations seront identiques. Par contre, 2 PV de réunion seront rédigés avec les remarques collectées et seront transmis à la Région wallonne.

## Introduction par Windvision :

### - Présentation de la société Windvision

WindVision est un promoteur éolien ayant développé des projets dans plusieurs pays dont la Belgique (exemple : Estinnes).

### - Contexte de la filière éolienne

Windvision se base sur le Cadre de référence approuvé par le Gouvernement Wallon en février 2013 puis modifié en juillet 2013. Les éléments suivants se trouvent dans ce Cadre : favoriser les éoliennes le long des autoroutes et des infrastructures, les éoliennes sont tolérées dans les zones forestières, distance à respecter par rapport aux habitations (4 x la hauteur totale de l'éolienne = 600 mètres), normes acoustiques, ouverture à la participation citoyenne.

### - Présentation de l'avant-projet. Il est précisé qu'il pourra faire l'objet de remaniements en fonction des remarques émises et des résultats de l'étude d'incidences sur l'environnement.

#### o Les étapes sont les suivantes :

- pré-étude : rencontres diverses (représentants communaux, propriétaires des terrains concernés, voisins, etc.), pré-avis d'instances publiques (exemple : BelgoControl) → avant-projet amené à évoluer ;
- réunions d'informations préalables → remarques lors des réunions + par courrier pendant les 15 jours suivant la réunion d'information préalable ;
- étude d'incidences sur l'environnement : généralement 1 an ;
- finalisation du dossier ;
- dépôt du permis ;
- enquête publique → avis + consultations des instances ;
- refus/approbation – recours.

#### o Choix du site – localisation – cartes des contraintes (cartes + photos pour mieux situer le projet)

- projet localisé à la limite entre Genappe et Nivelles (Promelles/Baulers) – entre la route de Lillois – Baulers - RN25 – chemin du Trou-du Bois , le long d'une ligne électrique ;
- carte reprenant les distances à respecter par rapport aux zones d'habitat au plan de secteur (distance de 600 mètres par rapport aux zones d'habitat au plan de secteur) ;
- carte reprenant les distances à respecter par rapport aux habitations isolées (hangar agricole par exemple) ;
- cartes reprenant d'autres distances à prendre en compte : distance par rapport à l'antenne RTBF, lignes électriques, zones boisées, faisceaux hertziens.

- **Projet**

- 6 éoliennes : 1-2-3 sur Nivelles ; 4-5-6 sur Genappe – en zone agricole
- Puissance nominale par éolienne : 3,5 MW maximum
- Hauteur maximale des éoliennes : 150 mètres, en bout de pales
- Production annuelle estimée : 42.000 MWh (équivalent 12.000 foyers)

- Motivations du projet

Quelques avantages d'un parc éolien :

- niveau géopolitique – indépendance énergétique de la Belgique
- niveau environnemental – électricité verte et locale – installations réversibles et recyclables (80%)
- niveau communal – taxe communale par mat
- niveau riverains – participation citoyenne via une coopérative → s'il y a un intérêt des riverains, Windvision est ouvert à la participation locale. La demande doit venir des riverains. Windvision peut se déplacer et aller chez les gens qui le désirent pour apporter des éléments d'informations supplémentaires et répondre à toutes les questions.

- Avis suite à la réunion d'informations

Après cette réunion, les citoyens ont 2 semaines (15 jours) pour envoyer leurs remarques et leurs questions. La commune principale est celle de Genappe mais les avis peuvent être envoyés à la commune de Nivelles jusqu'au 6 juillet.

Les diapositives de la présentation du projet sont jointes en annexe du présent procès-verbal.

Présentation par CSD Ingénieurs, auteur de l'étude d'incidences sur l'environnement :

- Présentation de CSD Ingénieurs

CSD Ingénieurs travaille dans le domaine des énergies renouvelables, des déchets et de la dépollution, du développement de quartiers et de bâtiments durables.

- Étude d'incidence sur l'environnement :

Cette étude est définie par le Code de l'environnement - cadre légal. Son objectif est d'évaluer les impacts d'un projet sur l'environnement, qu'ils soient positifs ou négatifs – d'analyser l'importance de ces impacts, de proposer des recommandations c'est-à-dire des mesures pour éviter l'impact ou le réduire ou le compenser. Dans le cadre d'un projet éolien, si l'impact est majeur, on peut demander de déplacer l'éolienne ou de l'enlever, etc. Cette étude est requise quand la puissance totale du parc éolien est supérieure ou égale à 3 MW (classe 1). L'étude sera réalisée par rapport à des thématiques déterminées dans le Code de l'environnement mais l'étude prend aussi en compte les particularités locales et le type de projet. Les thématiques sont liées :

- au sol, protection des eaux (risques de pollutions), climat et qualité de l'air ;
- au milieu biologique : impact sur les espèces (oiseaux et chauves-souris → relevés sur une année) ;
- au milieu humain : impact paysager, visuel, patrimoine, acoustique, ombrage stroboscopique, activités socio-économiques ;
- aux infrastructures : sécurité (distances), aéronautique, etc.

L'équipe est composée de plusieurs experts en différents domaines.

- Rôle de l'étude d'incidence sur l'environnement

- donner des orientations pour le promoteur : car il s'agit maintenant d'un avant-projet qui sera modifié et amélioré sur base de cette étude pour diminuer ces incidences ;
- informer les citoyens : car elle sera jointe à la demande de permis unique et sera donc un document disponible à l'enquête publique ;
- informer les autorités : outil d'aide à la décision.

CSD Ingénieurs reste à l'écoute des informations que les citoyens peuvent apporter ainsi que de leurs questions.

#### Intervention des participants du public :

- Citoyen : des maisons ne sont pas présentes sur une des cartes - erreurs
  - Windvision (WV) : ces maisons se retrouvent sur différentes cartes – une carte avec plan de secteur – une carte avec les habitations isolées – etc. ; WV précise que les maisons à la frontière sont connues et prises en compte.
- Citoyen (Promelles) : vous montrez des avantages qu'apportent un parc éolien. Quid des inconvénients ? Vos photomontages montrent la route vers l'Ouest. Quid de l'Est ?
  - WV : La photo « Google earth » a comme objectif de montrer la localisation du site ; des photomontages avec les éoliennes seront dans l'étude d'Incidence sur l'environnement (EIE).
  - WV : Concernant les inconvénients, les éoliennes seront visibles. L'EIE va identifier l'impact sur le paysage. Dans le Code de l'Environnement, des normes acoustiques strictes doivent être respectées – *WV montre un tableau reprenant les normes (en fonction des zones et des heures de la journée)*. Les normes acoustiques seront dans l'EIE.
  - CSD : L'EIE contiendra des modélisations mathématiques prévisionnelles des niveaux de bruit. Ces modélisations se basent sur les fiches techniques des constructeurs qui spécifient le niveau de bruit de l'éolienne. La modélisation doit permettre de connaître l'impact du bruit au niveau des habitations. Ce bruit doit respecter les normes. Soit les normes sont respectées soit des bridages doivent être placés pour diminuer la prise au vent des palmes pour que l'éolienne fasse moins de bruit. Les résultats de l'EIE n'existent pas vu qu'on est qu'à l'avant-projet.

- Citoyenne : Vous avez réalisé des projets ailleurs (France, Maroc). En France, la distance par rapport aux habitations est de 1.200 mètres. Pourquoi en Belgique c'est 600 mètres ? La Région wallonne devrait en tenir compte. Une distance de 600 mètres, ce n'est pas suffisante.
  - o WV : la distance de 1.200 mètres a été préconisée par une agence (Académie Nationale de Médecine) en 2006 mais la loi française impose 500 mètres. Les agences donnent des recommandations à titre conservatoire. L'Agence française de sécurité sanitaire a dit en 2008 que 1.500 mètres n'était pas représentatif et pas pertinent, que 500 mètres sont suffisants.
- Citoyen (Représentant de Environnement Dyle - asbl) : un bourgmestre français était content de mettre des éoliennes à 500 mètres des maisons puis l'a regretté par après car elles faisaient trop de bruit. Il faut augmenter les distances. Surtout que la place existe et qu'il est possible de les mettre plus loin des maisons. De plus, Il existe un impact négatif sur les oiseaux.
  - o WV : les normes sont respectées.
- M. Vincent ROSART : il n'y pas d'EIE mais le but d'aujourd'hui est que le promoteur fasse une présentation de son projet pour que les riverains puissent faire leurs remarques. Or comment poser des questions sans élément comme des fiches techniques. Le Cadre de référence dit qu'il le faut d'ailleurs. Il y a donc un non respect du Cadre. Demande de précisions sur la société WV (actionnaires).
  - o WV : l'EIE présentera les différents cas avec les différentes éoliennes possibles. Les promoteurs n'ont pas encore choisi le modèle d'éoliennes.
  - o WV : pour chaque parc éolien, une société d'exploitation est créée - les actionnaires sont des privés – la société d'exploitation est la société WV – introduction de la demande par WV et l'exploitation sera sûrement par une société d'exploitation de WV (société à créer). Structure globale de l'actionariat.
- Citoyen : faillite d'une des sociétés – information reprise dans l'Écho.
- M. BLANCKAERT (Lillois) : on voit les 6 points rouges sur la carte. Est-ce possible d'avoir les coordonnées GPS des emplacements des éoliennes ?
  - o WV : pas connu
  - o M. Vincent ROSART : vous devez les transmettre car c'est inscrit dans Cadre de référence. Cela fait 20 ans que je m'occupe de l'éolien.
  - o WV : c'est un avant-projet donc il n'est pas possible d'être précis.
- Citoyen (Baulers) : ce parc n'est pas très loin de chez moi. A quelle distance d'une éolienne faut-il s'installer pour ne plus l'entendre ?
  - o WV : cela va dépendre de chaque site et de plusieurs éléments comme la direction du vent. L'EIE va préciser ces éléments.

Modérateur : Manifestation d'une grande inquiétude par rapport au bruit et par

rapport aux distances vis à vis des habitations.

- Citoyenne : Comment est-ce possible que ceux qui font l'EIE sont ceux qui vont gérer ce parc ?
  - o CSD : ce sont bien deux bureaux différents mais CSD est engagé par le promoteur. C'est la Région wallonne qui a mis en place ce système (si ce n'est pas le promoteur qui paie l'étude, c'est la Région et donc au final, les citoyens). La Région a mis en place des « garde-fous » : le bureau d'étude doit être agréé (l'agrément doit être renouvelé tous les 4 ou 5 ans) ; après chaque étude, celle-ci doit être montrée à 2 commissions qui remettent un avis sur le projet et sur la qualité de l'étude – si plusieurs études sont de mauvaise qualité pour un bureau, celui-ci peut perdre son agrément.
- M. Vincent ROSART : quel est le chiffre d'affaire de CSD par rapport à cette étude ?
  - o CSD : non connu car agent technique et non directeur de CSD.
- M Jean-Paul ERGO (Du côté des champs asbl – Baulers) : vous présentez un projet qui dépend de l'EIE. En principe vous avez réalisé une pré-étude, mais vous ne nous donnez rien par rapport à cette pré-étude. Plus d'informations pourraient être données.
  - o WV : étude en interne – présentation en fonction des avis reçus (instances) (*Intervention du public : mais pas des riverains*) – avis des riverains, c'est le moment. WV peut aller sur place à la rencontre des citoyens qui le désirent.
- M. Vincent ROSART : le Cadre de référence dit que le projet doit être présenté avec différents éléments comme l'implantation, les fiches techniques etc. Le Cadre n'est donc pas respecté.
- M. Alexandre JOSSART (Lillois) : présentation de cartes sur Baulers et Genappe sans prendre en compte Lillois. D'un point de vue impact paysager, il serait négligeant de ne pas prendre en compte les zones d'habitat dense au niveau de Lillois.
  - o WV : prise en compte de toutes les habitations sur toutes les communes. On voit Lillois en haut des cartes (*WV montre une des cartes de la présentation*).
  - o CSD : je prends note de votre demande de prendre en compte les impacts paysagers sur Lillois - ce qui était déjà prévu car l'impact est étudié à 5 km, voire plus.
- Citoyen (Baulers) : pourquoi n'utilise-t-on pas des cartes plus claires – où est la rue de Dinant par exemple ?
  - o WV : *Carte affichée et rue de Dinant montrée*
- Citoyen (Genappe) : vous parlez d'un avantage qui est la réduction de CO2 mais une éolienne ne fonctionne pas 24h/24 mais 1/4 du temps. C'est donc faux. La Région wallonne a changé sa position pour que les éoliennes soient mises le long de l'autoroute. De plus, 2 projets ont déjà été présentés pour

cette zone et ont été abandonnés. Pourquoi s'obstiner ?

- WV : La Région wallonne cherche à agrandir le mix énergétique. On est conscient qu'il n'y a pas du vent tout le temps, qu'il existe des fluctuations. C'est pour ça qu'on parle de diminution d'émission de CO2. Quand on dit « éviter » c'est correct car on ne dit pas « supprimer ». On ne dit pas qu'on n'en produit pas, on dit qu'on en produit moins. Une éolienne est recyclée à 80 %, à l'exception du béton dans le sol, ce qui est plus favorable que le nucléaire qui produit également des déchets.
- WV : WV a analysé la faisabilité d'une implantation le long de la RN25. Comme les cartes le montrent, nous sommes en présence de plusieurs contraintes et donc mettre des éoliennes le long de cette route ne convient pas.
- Acclamation Générale : *Allez ailleurs alors !*
- WV : par rapport à la RN25, il y a plusieurs contraintes dites « invisibles » comme les faisceaux hertziens. Il n'y a pas de place le long de la RN25.
- WV : les projets antérieurs étaient plus près de Baulers (donc principalement sur Nivelles).
- Citoyen : quid de la dévalue des maisons et des terrains dans le rayon de 600 mètres ?
  - WV : des études existent mais elles datent ; un rapport de la Fédération des notaires belges explique que pendant la construction, on constate une baisse des prix car il y a une modification des paysages mais qu'après l'installation du parc éolien, le marché reprend son prix normal. Si on veut faire une étude, il faut faire l'analyse avant, pendant le développement et après l'installation donc sur 5 à 7 ans. De plus d'autres facteurs peuvent être ajoutés (constructions autres comme un shopping, une industrie, etc.).
- Citoyen (Thines) : dans notre village, il y a de plus en plus d'hirondelles et de chauves-souris. Allez-vous en tenir compte ? Il y a des aérodromes à proximité – quid des impacts ?
  - CSD : je prends note de ces commentaires. Au niveau des espèces, CSD mettra l'accent sur les oiseaux et chauve-souris. L'étude se fera sur base de relevés et des informations des ornithologues mais les données supplémentaires sont les bienvenues. Évaluation de l'impact sur les espèces qui y vivent. Prise en compte de la migration. C'est pour cela que l'étude prend un an. La DGTA remet un avis au niveau aéronautique.
- Citoyen : avec Zaventem, passage plus réguliers d'avions sur Baulers. Est-ce pris en compte ?
- Citoyen : vous ne connaissez pas le type d'éolienne mais qui dit que vous n'allez pas tomber dans les mêmes problèmes qu'à Estinnes ? Comment garantir que les éoliennes choisies n'auront pas les mêmes problèmes ?
  - WV : un seul type d'éolienne ne sera pas défini maintenant. Ce qui est défini, c'est que la puissance ne dépassera pas 3,5 MW, la hauteur

maximum de 150 m. La technologie va être amenée à évoluer avant de déposer le permis. L'EIE va guider le choix aussi. il n'y aura pas de machine de 6 MW. On a rencontré des problèmes avec un parc → arrêt des machines → réduction des nuisances aérodynamiques via des « peignes anti-bruit ». Si il y a des problèmes avec des citoyens, WV essaye de trouver des solutions. Les normes acoustiques sont plus strictes qu'avant.

- Citoyen: autoroute fait combien de décibel (autre citoyenne: habitant à côté d'une autoroute, l'autoroute fait plus de bruit qu'une éolienne)
  - o CSD: l'information demandée est non connue; le Gouvernement Wallon avait émis l'idée de mettre les éoliennes le long des autoroutes qui font déjà du bruit surtout pour celles qui sont fréquentées la nuit car le bruit éolien serait couvert.
  - o Citoyens: désaccord sur la manière de calculer le bruit.
  - o CSD explique que quand la différence entre 2 sources de bruit est importante, la plus importante surpasse la plus faible (le niveau de bruit n'est pas doublé).
- M. BONMASSAR (Thines): si la société fait faillite en plein milieu du chantier, que se passe-t-il ?
  - o WV: avant de construire, WV doit déposer une garantie (*financière*) auprès de la Région wallonne. Pour chaque parc, il y a création d'une société d'exploitation. Elle est donc indépendante. Pour créer un parc, les banques sont très exigeantes et demandent plusieurs garanties. Besoin de démontrer que le parc est fiable. Donc en Belgique, l'exigence des banques est telle que la faillite est peu probable.
  - o Citoyen: je travaille dans une banque et votre argument ne tient pas la route globalement.
- Citoyen: Quel est la garantie du démantèlement ?
  - o WV: via la garantie déposée à la Région wallonne
  - o Citoyen: celle-ci ne représente qu'un pourcentage.
- Mme Fabienne MARCHAL (CLEF scrl et COCITER): cette réunion d'information n'est pas censée répondre aux aspects techniques car il n'y a pas encore d'EIE. Ouverture à la participation citoyenne ok. Nous avons eu une rencontre préalable avec Vent + et le promoteur. A ce moment là, nous avons soumis un accord de partenariat large permettant de garantir que 25 % - préconisé par le Cadre de référence - soit pour les citoyens. WV n'a pas accepté de continuer les discussions sur cette proposition. Notre demande concerne aussi une gestion autonome sans WV le plus possible (exploitation séparée pour en être maître).
  - o WV: la rencontre a effectivement eu lieu. Premières discussions. Proposition émise. Demande de WV de se remettre autour de la table sans suite donnée. Mais cela ne signifie pas que WV ne veut pas continuer dans cette démarche. WV veut travailler avec tout le monde. Difficile de savoir quel sera le projet définitif pour le moment. On attend

la réaction des différents acteurs rencontrés. WV reste ouvert, il faut accepter de négocier et de discuter avec les différents acteurs de WV aussi. La discussion n'est pas close.

- Citoyen : sur quelle base mettez-vous vos implantations ? Il existe des terrains ailleurs à Nivelles. Nous savons que vous rencontrez des propriétaires. D'autres endroits sont possibles.
  - o WV : une analyse macro et micro nous montrent différentes contraintes visibles et invisibles. Par exemple, le long RN25 il y a trop de contraintes. L'implantation prévue se situe près des lignes électriques et à proximité de la RN25. L'EIE nous dira si cela convient ou pas. D'autres terrains sont possibles mais nous nous concentrons sur ce site.
- Citoyen : êtes-vous bloqués par des impositions communales ? Vu les taxes par mat...
  - o WV : On essaye d'être sur des terrains publics. Ici, il y a des terrains de la Fabrique d'Église (terrain public).
- M. DE LONGUEVILLE (Baulers) : Les sources énergétiques doivent être modifiées dans l'avenir, ok. Pourquoi ne pas dé-zoomer les cartes et se mettre au niveau de la Belgique ? N'y a-t-il pas d'autres zones ailleurs qu'à Nivelles ? Pourquoi Nivelles ? Pourquoi la Belgique ? Quelles sont les raisons de ces choix d'implantation ? N'existe-t-il pas des sites avec moins de gens, moins de contraintes ?
  - o WV : chaque pays a sa législation. En Wallonie, on a une certaine puissance à installer en terme d'énergie renouvelable ; il existe des cartes par rapport au vent qui montre que cette zone est intéressante.

Modérateur : Donc il y a des obligations en Wallonie (en terme de quotas d'énergie renouvelable) et ce site est une zone favorable d'un point de vue vent.

- Citoyen : Dans le dépliant, vous parlez d'implication du public à un stade précoce. Aujourd'hui, il y a cette réunion puis l'EIE puis la demande de permis avec enquête publique. L'EIE prend une année donc il y aura au moins 1 an entre maintenant et l'enquête. Entre temps, comment envisagez-vous l'accompagnement des associations et des habitants pour le « co-construire » comme mentionné dans le dépliant ? Est-ce possible d'avoir des copies des informations pour demain ?
  - o WV : Nous transmettons les informations à la commune pour qu'elles soient mises à disposition sur le site web communal. Nous sommes là pour écouter tout le monde. Si vous désirez que des réunions régulières soient organisées, WV est prêt à le faire. Les informations disponibles au temps X peuvent être transmises à ce temps X. Si la demande est existante. Donc pendant l'EIE, on peut le faire.
- Citoyen : proposition : ce genre de projet pourrait apporter un bénéfice vers les gens qui subissent un dommage. Une partie de l'électricité pourrait aller directement aux riverains (« dons »).
  - o WV : possibilité pour les communes de taxer les éoliennes. WV est une société de production d'énergie, le réseau leur achète l'énergie ; pour l'impact des riverains, l'EIE est faite pour limiter le bruit, respecter le

paysage, on essaye de faire un projet avec des impacts minimales. Il ne faut pas oublier que nous sommes dans un marché libéralisé. WV est producteur d'énergie et pas fournisseur. Donc nous ne pouvons pas vendre de l'énergie (ou en donner) aux clients finaux (= citoyens).

- Citoyen: on a 15 jours pour poser des questions mais poser des questions sur quoi ? Serait-il possible d'avoir tout de suite une copie de votre présentation sur clé USB ?
  - o WV: oui bien sûr.
- Citoyen: la plupart des gens présents sont pro-éolien. La véritable question est pourquoi est-ce que quelque chose d'aussi critique comme les paysages, le vent soient donnés à des promoteurs sans appel d'offre de la part de la Région pour qu'elles aillent aux citoyens et pas vers des sociétés privées. Brouillon sur ce que vous devez faire. M. RIGOT représente-t-il la Ville de Nivelles ? *Réponse de Pascal RIGOT : oui.*
- Citoyen (Baulers): concernant la procédure : l'EIE se limite-t-elle à l'étude de l'environnement ? Quid d'une étude d'incidence sur les riverains ? Dans quelles mesures les riverains ont un droit de regard sur cette étude ? Comment est abordée la problématique « riverain » ? Quid de la problématique de la valorisation des biens voisins ? Sur quoi les citoyens doivent-ils réagir ? Qu'est-ce qu'apporte l'EIE ? Frustration par rapport au manque d'informations techniques. Comment protéger les riverains avec une construction qu'on ne connaît pas. J'entends aussi qu'on met des éoliennes puis que vous pouvez isoler vos maisons pour diminuer le bruit. Oui et dans les jardins ? Quelle importance ont nos réactions ?
  - o CSD: la présentation d'un avant-projet est toujours frustrant car sans précision. C'est après l'EIE que le projet se dessine de manière plus précise. Pour les riverains, les thèmes abordés sont : le cadre visuel, le paysage, le patrimoine, l'acoustique, l'ombrage, les problèmes de sécurité ; la question financière n'est pas abordée comme la dévaluation des biens.
  - o CSD: que faire maintenant et dans les 15 jours à venir ? Les informations que vous connaissez sur le territoire sont à nous communiquer ; vous pouvez demander de réaliser certains photomontages à partir de certains points de vue, de réaliser des modélisations pour le bruit et l'ombrage à certains endroits, etc. bref faire des demandes plus précises (chez vous, à l'endroit X, etc.).
  - o CSD: quand le projet définitif sera à l'enquête publique, l'EIE et le projet sont soumis à enquête publique + envoi à la consultance + soumis à la décision de la Région wallonne.
- Citoyenne: Étant donné qu'il est difficile de comprendre le projet, serait-ce possible d'avoir une réunion d'information du projet (au moment de l'enquête publique) ?
  - o WV: C'est possible.
- Citoyenne: Où sont les chemins sur les cartes ? Car il y a des marches ADEPS, des promeneurs qui les utilisent. De plus, je ne vois pas ma maison. Avez-vous

seulement été sur les lieux ? Quand vous parlez de centre commercial ou d'industrie futur dans cette zone, on voit que vous n'avez pas été sur place car ce sont des chemins agricoles.

- WV: plusieurs fois (*reprises des cartes avec explications de différentes zones*)
- Citoyens: réactions et remarques par rapport à la première photo qui ne montre pas le bon sens car dos au site concerné.
- M. Vincent ROSART: pouvez-vous revenir sur la 2ème photo (« RN25 venant Waterloo-Genappe ») – le lieu du projet n'est pas dessus mais sur le côté gauche de la photo contrairement à ce qui a été expliqué pendant la présentation. L'information que vous nous donnez est volontairement erronée.
- M. FERY (Du côté des champs asbl – Baulers): nous sommes contre ce projet. Une réunion d'information aura lieu le 23 juin à la salle paroissiale de Baulers

Clôture de la réunion à 21h20.

Mailis NEUWELS

Conseillère en Environnement de la Ville de Nivelles